

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	18	0	18

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril, à 19h15,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

Membres absents : SICARD Alain

Secrétaire de séance : André ALLARDET

N° de l'acte : DEL.2026.04.29.11

Objet : Budget principal – Approbation du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2026 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2026 de la Commune et l'ARRÊTE à la somme de :

► **en FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 798 516,73 €
Recettes : 1 798 516,73 €

► **en INVESTISSEMENT**

Dépenses : 2 177 880,68 €
Recettes : 2 177 880,68 €

- De donner à Monsieur le Maire, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT



Accusé de réception en préfecture
001-210102737-20260429-2029042906B0071-BF
Date de réception préfecture : 07/05/2026